



MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,
DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

POINT
STAT

Les principales caractéristiques des agents de la fonction publique au 31 décembre 2011

d'après les résultats publiés dans le *Rapport annuel
sur l'état de la fonction publique - édition 2013*

Olivier Dorothée
Pauline Le Falher
Mélinée Treppoz

6 agents de la fonction publique sur 10 sont des femmes,
tous versants confondus.

STATISTIQUES ET
RECHERCHE SUR LA
FONCTION PUBLIQUE

Au 31 décembre 2011, 5,359 millions d'agents (hors bénéficiaires de contrats aidés) travaillent dans la fonction publique sur le territoire national (Métropole + DOM). Il s'agit d'une population plus âgée et plus féminisée que celle du secteur privé. Ils sont âgés en moyenne de 42 ans soit deux ans de plus que les salariés du privé. La fonction publique emploie 61 % de femmes contre 44 % dans le privé.

Les caractéristiques des agents de la fonction publique présentent certaines spécificités selon les versants. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes contre 61 % dans la FPT et 54 % dans la FPE. La FPT se distingue des deux autres versants par la proportion nettement supérieure des 50 ans et plus qu'elle emploie relativement aux agents de moins de 30 ans. On compte 3 agents de 50 ans et plus pour un agent de moins de 30 ans dans la FPT, alors que, dans les deux autres versants il y a moins de deux agents de 50 ans et plus pour un agent de moins de 30 ans. La FPE se différencie quant à elle par un niveau de qualification plus élevé de ses agents : 53 % relèvent de la catégorie A contre 29 % dans la FPH et 9 % dans la FPT.

Dans les trois versants considérés globalement, la part des non-titulaires est passée de 14,3 % à 16,8 % des effectifs entre fin 2000 et fin 2011. En onze ans, le nombre de non-titulaires a augmenté en moyenne de 2,5 % par an, l'ensemble des agents connaissant pour sa part une progression annuelle moyenne de 0,9 %.

Certains statuts influencent par ailleurs fortement la répartition par genre et par âge (des hommes militaires dans la FPE, des femmes assistantes maternelles et familiales dans la FPT, davantage de jeunes parmi les non-titulaires, etc.), de même que les domaines d'attribution et les filières s'avèrent déterminants : plus de femmes aux ministères du Travail et à l'Éducation nationale, moins à la Défense et à l'Intérieur ; une part de femmes prépondérante dans les filières sociale et médico-sociale de la FPT et soignante et administrative dans la FPH. Enfin, si les femmes qui occupent des emplois d'encadrement supérieur et de direction restent minoritaires, elles sont presque systématiquement plus jeunes en moyenne que les hommes.

Plus de femmes dans la fonction publique que dans le secteur privé

Les agents en emploi dans la fonction publique présentent certaines spécificités sociodémographiques par rapport aux salariés du privé. La proportion de femmes, largement majoritaires dans l'ensemble de la fonction publique, en constitue une. Au 31 décembre 2011, on compte 61 % de femmes dans la fonction publique, contre 44% parmi les salariés du secteur privé. La FPH constitue le versant le plus féminisé avec 77 % de femmes, proportion qui atteint 87 % dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Cette part s'élève à 61 % dans la fonction publique territoriale et varie selon le type de collectivité. Les femmes représentent près de neuf agents sur dix dans les établissements communaux et plus des deux tiers d'entre eux dans les départements. Inversement, elles ne constituent qu'un quart des effectifs des établissements départementaux et la moitié dans les structures intercommunales. Dans la FPT, la part des femmes varie également selon la taille des communes. Elle s'établit à 57 % dans les communes de moins de 2 000 habitants et culmine à 64 % dans les communes de plus de 50 000 habitants. Enfin, avec 54% de femmes, la fonction publique de l'État est la moins féminisée : les femmes sont davantage présentes dans les EPA que dans les ministères.

Une fonction publique plus âgée surtout dans la territoriale

Les agents de la fonction publique sont en moyenne plus âgés que ceux du secteur privé (42 ans contre 40 ans pour le privé). L'âge médian est également plus élevé dans la fonction publique (43 ans contre 41 ans pour le privé). Le profil par âge des secteurs public et privé indique une proportion de salariés de moins de 30 ans supérieure dans le secteur privé, alors qu'inversement, la proportion des salariés de 50 ans et plus est supérieure dans la fonction publique (voir figure ① et ②). On compte un agent de 50 ans ou plus, pour un agent de moins de 30 ans dans le privé alors que ce ratio est de 2 dans l'ensemble de la fonction publique. Cette situation résulte du rythme des recrutements et départs à la retraite passés.

Dans le privé, le recours à des dispositifs de préretraite et de dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs, ainsi que des entrées plus précoces sur le marché du travail contribuent à diminuer le poids des plus âgés. À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit, dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées plus tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes.

Figure 1 : Effectifs, part des femmes et âge des agents des trois fonctions publiques par type d'employeur au 31 décembre 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE Ministères	1 965,9	53	41	43	42	17	12	15	26	30	28
Épa	432,8	56	41	41	41	22	21	21	29	27	28
Total	2 398,7	54	41	42	42	18	14	16	27	29	28
FPT Communes	1 012,7	60	44	44	44	12	12	12	35	34	34
Départements	292,5	68	45	46	46	7	7	7	39	40	40
Régions	80,0	58	46	46	46	6	6	6	37	37	37
Total collectivités territoriales	1 385,2	61	44	44	44	10	10	10	36	35	35
Établissements communaux	128,5	88	43	43	43	14	13	14	31	33	33
Établissements intercommunaux	245,4	51	43	42	42	13	15	14	30	26	28
Établissement départementaux	65,7	26	39	40	40	17	18	18	20	22	20
Autres Épa locaux	5,8	50	43	41	42	13	20	16	31	25	28
Total Épa	445,5	58	42	42	42	14	14	14	27	29	28
Total	1 830,7	61	44	44	44	11	11	11	33	34	34
FPH Hopitaux	1 020,6	77	43	41	41	16	21	20	34	26	28
Établissements d'hébergement pour personnes âgées	76,3	87	44	41	41	13	19	18	33	25	26
Autres établissements médico-sociaux	32,6	66	43	42	42	14	17	16	30	28	29
Total	1 129,4	77	43	41	41	15	20	19	34	26	28
3 FP	5 358,8	61	42	42	42	15	15	15	30	30	30
Privé	16 165,0	44	40	40	40	23	22	23	24	25	24

Source : SIASP pour la fonction publique, Enquête emploi pour le secteur privé, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ 3FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Champ privé : France métropolitaine. Hors stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés.

Il existe des différences notables entre les versants : les agents de la FPT sont les plus âgés (44 ans en moyenne), ceux de la FPH sont les plus jeunes (41 ans). L'âge moyen des agents de la FPE est de 42 ans. Les pyramides des âges par versant de la fonction publique font aussi état d'une certaine hétérogénéité entre versants. La part des 50 ans et plus est nettement supérieure dans la FPT (34 % des agents), notamment dans les départements et les régions où cette part s'élève respectivement à 40 % et 37 % des effectifs. Ce phénomène est en partie lié au transfert de personnels de l'État, eux-mêmes en moyenne plus âgés, vers la fonction publique territoriale, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. C'est de ce fait dans ces collectivités que l'âge moyen des agents est le plus élevé (46 ans).

Plus généralement, les personnels des collectivités territoriales sont plus âgés que ceux employés dans les Épa locaux (44 ans en moyenne contre 42 ans). Seul un agent employé

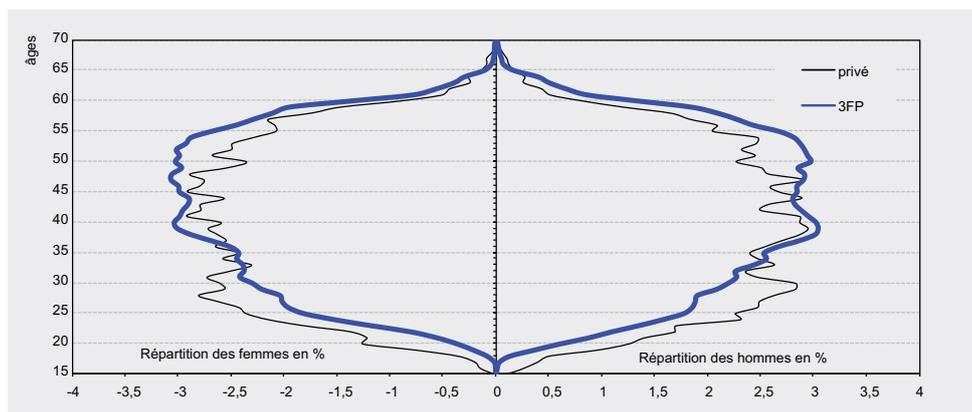
par la FPT sur dix a moins de 30 ans et les 50 ans et plus sont trois fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ce ratio s'élève à 1,5 dans la FPH et 1,8 dans la FPE, pour une part de 50 ans et plus de 28 % dans chacun de ces versants. La part des 55 ans et plus s'abaisse à 17 % dans la FPT, 15 % dans la FPE et 13 % dans la FPH, compte tenu de la possibilité offerte aux catégories actives de bénéficier d'un départ à la retraite dès 55, voire 50 ans, avant que la réforme de 2010 ne conduise au relèvement progressif de ces bornes d'âge de 2 ans (départ à 57 ou 52 ans)¹.

Dans la FPE, la répartition par âge varie selon le type d'employeur. 21 % des agents des Épa ont moins de 30 ans contre 15 % dans les ministères. On note également que les femmes sont un peu plus âgées que les hommes dans les ministères alors qu'il n'y a pas de différences entre hommes et femmes dans les Épa. Enfin, dans la FPH, les hommes sont plus âgés que les femmes quel que soit le type d'établissement (voir figure 1).

1. Dans les régimes de fonctionnaires, les agents titulaires ayant accompli au moins 15 ans de services dans un emploi de « catégorie active » pouvaient partir à la retraite dès 55 ans, ou 50 ans pour certaines professions jusqu'en 2010, l'ensemble des bornes d'âge ainsi que les durées de services effectifs exigées ayant été progressivement relevées de 2 ans suite à la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites.

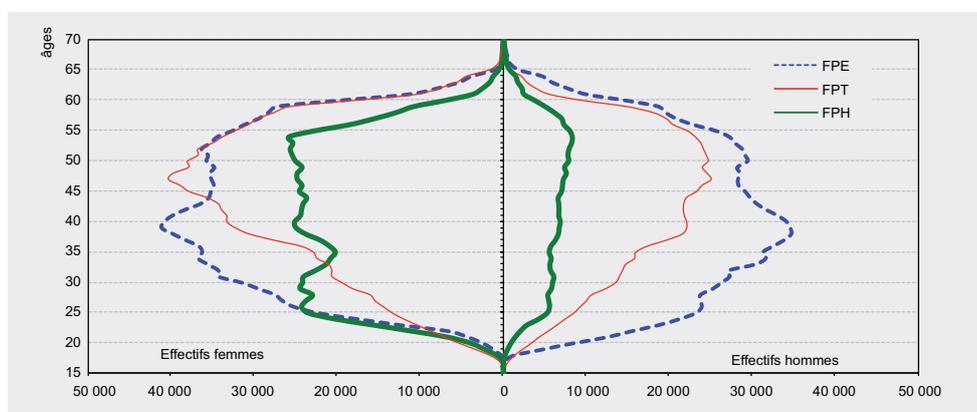
La notion de services actifs est liée à l'occupation d'un emploi présentant un « risque particulier » ou des « fatigues exceptionnelles ». Dans la FPE, sont entre autres concernés les personnels actifs de la Police nationale, les surveillants pénitentiaires et les instituteurs ; dans la FPT, ce sont par exemple les emplois des agents des réseaux souterrains des égouts, des sapeurs pompiers professionnels et des agents de salubrité et dans la FPH, ce sont essentiellement des personnels en contact avec les malades (infirmiers, personnels paramédicaux et hospitaliers, assistantes sociales). Voir l'encadré 1 de la vue 2.2 pour une estimation des effectifs concernés et les définitions et méthodes des fiches thématiques sur les retraites pour les bornes d'âges selon les emplois classés en catégories actives.

Figure 2 : Ventilation par âge des effectifs du secteur privé et de la fonction publique fin 2011



Source : Enquête emploi Insee, 4^e trimestre 2011 pour le secteur privé, SIASP, Insee, pour les 3FP, traitements DGAFP, département des études et des statistiques
 Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).
 Champ privé : France métropolitaine. Hors stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés.

Figure 3 : Pyramide des âges par versant au 31 décembre 2011



Source : Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.
 Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Certains statuts sont fortement sexués

Certains statuts, qui permettent de distinguer des agents aux conditions d'emploi ou aux métiers spécifiques, font apparaître des différences marquées d'emploi entre hommes et femmes : les hommes sont beaucoup plus nombreux parmi les militaires (85 %) et les ouvriers d'État (87 %) dans la FPE. À l'inverse, les femmes sont surreprésentées parmi les assistants maternels et familiaux de la FPT (96 %). Parmi les médecins de la FPH, on compte autant de femmes que d'hommes, alors que les femmes représentent 77 % de l'ensemble des effectifs de la FPH. Parmi les militaires, 48 % des femmes ont moins de 30 ans, contre 37 % des hommes, ce qui semble illustrer une féminisation plus récente des corps concernés.

Les non-titulaires sont plus jeunes que les titulaires

Dans la FPE, les ouvriers d'État constituent la population la plus âgée (48 ans), la moitié d'entre eux ont 50 ans

ou plus et 3 % d'entre eux ont moins de 30 ans (voir figure 4).

À contrario, les militaires et les non-titulaires sont les plus jeunes (34 et 38 ans en moyenne) avec une part des moins de 30 ans plus élevée (entre 30 % et 40 %). Certains militaires de par leur statut bénéficient de conditions leur permettant de partir en retraite plus tôt. Quant aux non-titulaires - qui constituent une population au *turn-over* élevé- leur proportion diminue progressivement avec l'âge. À titre d'illustration, seuls 32 % des non-titulaires présents en 2003 sont encore non-titulaires de l'État quatre ans après contre 55 % qui ont quitté l'État et 13 % qui sont devenus titulaires².

Pour ce qui concerne les titulaires, plus de la moitié d'entre eux ont entre 30 et 49 ans. La part des moins de 30 ans parmi les titulaires est nettement plus faible que chez les non-titulaires (8 % contre 33 %).

2. Voir Lapinte A. (2012), « La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003 », Dossier 1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et Chiffres, 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.

Des non-titulaires jeunes et des assistants maternels et familiaux âgés dans la FPT

Dans la FPT, les non-titulaires sont les plus jeunes avec 39 ans en moyenne contre 44 ans pour l'ensemble des agents et une proportion de moins de 30 ans parmi les non titulaires portée à 29 % contre 11 % pour l'ensemble des agents dans la FPT.

Au contraire, les assistants maternels et familiaux sont les plus âgés : 51 ans en moyenne. Plus de la moitié d'entre eux ont 50 ans ou plus, et 10 % seulement ont moins de 40 ans (1 % a moins de 30 ans).

Des non-titulaires et des femmes médecins plus jeunes dans la FPH

Dans la FPH, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes quel que soit leur statut (41 ans contre

43 pour les hommes), et plus encore parmi les médecins (39 ans contre 45 ans).

La structure par âge des médecins (y compris internes en médecine) dépend toutefois fortement du genre. La part des moins de 30 ans est bien plus élevée chez les femmes (32 %) que chez les hommes (17 %), tandis que presque la moitié des hommes médecins ont 50 ans ou plus (42 % contre 24 % de femmes). Ce constat témoigne d'une féminisation plus récente de la profession des médecins dans la FPH.

Les non-titulaires constituent la catégorie la plus jeune de la FPH. Ils ont en moyenne 35 ans alors que les titulaires et les médecins ont en moyenne 42 et 43 ans. Les non-titulaires sont plus nombreux parmi les moins de 30 ans (43 % ont moins de 30 ans) puis leur proportion diminue fortement au fil des âges.³

Figure 4 : Répartition par genre et âge selon le statut dans les trois versants de la fonction publique fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPE Titulaires	1 551,8	59	44	44	44	7	9	8	34	32	33
Non-titulaires	347,9	60	37	38	38	38	29	33	21	20	20
Militaires et militaires volontaires	318,3	15	34	31	34	37	48	39	8	4	8
Autres catégories et statuts	180,7	61	46	44	45	6	10	8	42	33	36
<i>dont maîtres du privé</i>	141,0	74	45	43	44	7	10	9	35	31	32
<i>dont ouvriers d'Etat</i>	37,5	13	48	49	48	3	2	3	49	55	50
Total	2 398,7	54	41	42	42	18	14	16	27	29	28
FPT Titulaires*	1 410,0	58	45	45	45	7	6	7	36	36	36
Non-titulaires	359,8	67	39	39	39	29	29	29	23	22	22
Autres catégories et statuts	60,8	88	32	48	46	62	9	16	22	54	50
<i>dont assistantes maternelles</i>	50,4	96	52	51	51	0	1	1	67	59	59
Total	1 830,7	61	44	44	44	11	11	11	33	34	34
FPH Titulaires	824,8	81	44	42	43	9	14	13	36	29	30
Non-titulaires	193,8	79	36	34	35	37	45	43	17	14	14
Autres catégories et statuts	110,8	51	45	39	42	17	31	25	42	25	33
<i>dont médecins yc internes</i>	107,5	50	45	39	42	17	32	25	42	24	33
Total	1 129,4	77	43	41	41	15	20	19	34	26	28
3FP Titulaires	3 786,6	63	45	44	44	7	9	9	35	33	33
Non-titulaires	901,5	67	38	37	37	34	33	34	21	19	20
Militaires et militaires volontaires	318,3	15	34	31	34	37	48	39	8	4	8
Autres catégories et statuts	352,4	62	45	44	44	14	15	15	41	36	38
<i>dont maîtres du privé</i>	141,0	74	45	43	44	7	10	9	35	31	32
<i>dont ouvriers d'Etat</i>	37,5	13	48	49	48	3	2	3	49	55	50
<i>dont assistantes maternelles</i>	50,4	96	52	51	51	0	1	1	67	59	59
<i>dont médecins yc internes</i>	107,9	50	45	39	42	17	32	25	42	24	33
Total	5 358,8	61	42	42	42	15	15	15	30	30	30

Source : Siasp, Insee. Traitements DGAFP, départements des études et des statistiques

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger)

* Pour respecter le secret statistique, dans la FPT les militaires (sapeurs pompiers de Marseille) sont regroupés avec les titulaires.

La part des non-titulaires est passée de 14,3 % à 16,8 % dans l'ensemble de la fonction publique entre 2000 et 2011

Dans les trois versants de la fonction publique considérés globalement, la part des non-titulaires est passée de 14,3 % à 16,8 % des effectifs entre fin 2000 et fin 2011. En onze ans, le nombre de non-titulaires a augmenté en moyenne de 2,5 % par an, l'ensemble des agents connaissant pour sa part une progression annuelle moyenne de 0,9 % (voir figure 5).

Au cours de cette période, le nombre de non-titulaires dans la FPH s'est nettement accru (+ 4,3 % en moyenne par an), leur part dans l'emploi passant ainsi de 13,1 % en 2000 à 17,2 % en 2011. En hausse continue depuis 2000 (+ 2,7 % en moyenne par an), le nombre de non-titulaires de la FPT s'est stabilisé en 2008 et 2009 avant de

diminuer en 2010 (-1,7 %) puis de repartir à la hausse en 2011 (+ 5,7 %) : ils représentent 19,7 % de l'emploi dans la FPT fin 2011. Enfin, dans la FPE, la part des non-titulaires a fortement progressé entre fin 2000 et fin 2011, passant de 11,7 % à 14,5 %, dans un contexte de réduction des effectifs globaux. Après le pic atteint en 2010, les effectifs de non-titulaires ont diminué de 5,8 % en 2011.

Une structure par genre et âge également influencée par les domaines d'attribution et les filières

La FPE emploie 82 % de ses agents dans les ministères et 18 % dans les établissements publics administratifs (Épa). Compte tenu de la diversité et de la spécificité des métiers qu'offre chaque domaine et type de structure (ministères et Épa), la répartition par genre et âge n'est pas la même au sein même des ministères et des Épa, mais aussi pour un même domaine entre les ministères et les Épa.

Figure 5 : Evolution des salariés de la fonction publique par statut (*) entre fin 2000 et fin 2011

	2000 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2011	Évolution annuelle moyenne sur 2000/2011 (en %)
FPE, y compris ÉPA				
Titulaires	1 749 261	1 581 958	1 551 763	-1,1
Non-titulaires	301 322	369 202	347 920	1,3
Militaires ⁽²⁾	316 228	322 276	318 292	0,1
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	205 527	184 634	180 698	-1,2
Total	2 572 338	2 458 070	2 398 672	-0,6
Part de non-titulaires (en %)	11,7	15,0	14,5	
FPT, y compris ÉPA				
Titulaires ⁽⁴⁾	998 698	1 412 335	1 410 016	3,2
Non-titulaires	267 036	340 303	359 836	2,7
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	62 193	58 387	60 811	-0,2
Total	1 327 926	1 811 025	1 830 663	3,0
Part de non-titulaires (en %)	20,1	18,8	19,7	
FPH				
Titulaires	717 902	821 427	824 797	1,3
Non-titulaires	121 483	180 142	193 793	4,3
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	91 337	108 985	110 848	1,8
Total	930 721	1 110 554	1 129 438	1,8
Part de non-titulaires (en %)	13,1	16,2	17,2	
FPE+FPT+FPH				
Titulaires ⁽⁴⁾	3 465 861	3 815 720	3 786 576	0,8
Non-titulaires	689 841	889 647	901 549	2,5
Militaires ⁽²⁾	316 228	322 276	318 292	0,1
Autres catégories et statuts ⁽³⁾	359 056	352 006	352 357	-0,2
Total	4 830 986	5 379 649	5 358 773	0,9
Part de non-titulaires (en %)	14,3	16,5	16,8	

Sources : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquêtes SAE, Drees. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(*) Les définitions des statuts ont été harmonisées dans les trois versants de la fonction publique (voir note 3 et Dossier 1 du Rapport annuel consacré à "La diversité des statuts dans la fonction publique").

(1) Révision par rapport à l'année précédente avec l'intégration dans la FPE des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (142 400) et d'un Épa de 8 000 agents.

(2) Les militaires volontaires sont comptabilisés dans les effectifs de l'Etat à partir de 2004.

(3) La catégorie "autres catégories et statuts" recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(4) 2 300 sapeurs pompiers de Marseille militaires sont regroupés avec les titulaires.

La part des femmes varie selon les ministères et les Épa

Les ministères les plus féminisés sont ceux de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative (70 %) - où la majorité des enseignants sont des femmes (69 %) – et du Travail, emploi et santé (65 %) alors qu'elles sont en moyenne 53 % dans l'ensemble des ministères. À l'inverse, les ministères de la Défense et anciens combattants (composé essentiellement de militaires), de l'Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration (qui comprend entre autres la police où 74 % sont des hommes) et de l'Écologie, développement durable, transport et logement sont plus masculinisés. Cela s'explique par la spécificité des métiers proposés selon les ministères.

Les Épa sont légèrement plus féminisés que leurs ministères de tutelle (56 % de femmes dans les Épa contre 53 % dans les ministères). Les femmes sont surtout nombreuses dans les Épa sous tutelle des ministères de l'Économie, finances et industrie (71 %) et du Travail, emploi et santé (68 %). À l'inverse, les hommes sont plus nombreux dans les Épa sous tutelle du ministère de l'Écologie (61 %) (voir figure 6).

Des ministères souvent plus âgés que leurs Épa

Si en moyenne les agents des ministères ont pratiquement le même âge que ceux des Épa, dans de nombreux cas, ils sont plus âgés que les agents des Épa sous leur tutelle. C'est en particulier le cas de l'éducation nationale (10 ans d'écart), de l'agriculture et de la culture (5 ans d'écart), des affaires étrangères, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'économie-finance-industrie et du travail-emploi-santé (4 ans). La situation inverse n'est observée que pour les ministères de la défense et de l'intérieur (4 ans d'écart) ; Dans ces deux cas, cela provient avant tout du caractère particulièrement jeune des agents des ministères (respectivement 36 et 39 ans). Les ministères les plus âgés sont ceux du Travail, emploi et santé et de la Culture et communication (en moyenne 48 ans, et plus de la moitié de 50 ans et plus), puis les ministères économique et financier avec un âge moyen de 47 ans.

Dans la FPT, les filières police, sécurité, secours, très peu féminisées

Dans la FPT, les agents travaillent principalement dans les filières technique (45 %) et administrative (22 %). Certaines filières sont plus féminisées que d'autres compte tenu de leur domaine d'intervention, avec en tête les filières

Figure 6 : Comparaison de la distribution des agents par genre et âge selon le domaine et le type de structure dans la FPE fin 2011

	Part des femmes (en %)		Âge moyen (en années)		Part des moins de 30 ans (en %)		Part des 50 ans et plus (en %)	
	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa	Ministères	Épa
Affaires étrangères et européennes	49	66	45	41	9	15	39	24
Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire	56	60	46	41	6	20	39	24
Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État	59	62	47	48	5	6	48	55
Économie, finances et industrie	55	71	47	43	10	9	51	30
Culture et communication	52	53	48	43	4	15	50	29
Défense et anciens combattants	21	46	36	41	34	24	15	34
Écologie, développement durable, transports et logement	36	39	46	45	8	10	43	37
Éducation nationale, jeunesse et vie associative	70	66	43	33	11	50	29	11
Enseignement supérieur et Recherche	47	49	46	42	6	20	40	29
Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration	27	66	39	43	20	12	20	29
Justice et libertés	54	60	43	44	13	8	29	32
Services du Premier ministre	53	58	46	39	9	27	42	21
Travail, emploi et santé	65	68	48	44	5	11	52	38
Total	53	56	42	41	15	21	28	28

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

sociale et médico-sociale (96 % de femmes contre 61 % en moyenne toutes filières confondues), administrative (82 %), médico-technique (74 %) et la filière animation (71 %) (voir figure 7). À l'inverse, on dénombre peu de femmes dans les filières incendie-secours (4 % de femmes seulement), sécurité (21 %) et sportive (28 %). Toutefois, la part de moins de 30 ans plus importante parmi les femmes que parmi les hommes dans les filières sportives, sécurité et incendie pourrait être le signe d'une féminisation à l'œuvre dans ces filières.

On trouve des filières plus jeunes dans l'animation (36 ans en moyenne) et l'incendie (39 ans en moyenne). Ces deux filières, où la condition physique joue un rôle important, concentrent les proportions de moins de 30 ans les plus élevées, respectivement 33 % et 17 % contre 11 % pour l'ensemble. À l'inverse, la filière technique est la filière la plus âgée de la FPT avec un âge moyen de 45 ans et une proportion de 50 ans et plus portée à 37 % contre 34 % pour l'ensemble des agents.

Figure 7 : Répartition par genre et âge selon les filières dans la fonction publique territoriale fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPT Administrative	404,2	82	44	44	44	11	9	10	34	32	33
Animation	83,6	71	34	36	36	35	32	33	6	14	12
Culturelle	71,0	63	44	43	43	11	13	12	34	31	32
Incendie et secours	39,2	4	39	35	39	17	27	17	19	8	18
Médico-sociale	75,7	96	46	43	43	11	13	13	45	31	31
Médico-technique	2,3	74	42	41	41	12	11	12	26	24	24
Sécurité-Police municipale	20,7	21	43	39	43	7	14	9	29	16	26
Sociale	163,7	96	43	44	44	12	12	12	30	33	33
Sportive	18,9	28	43	40	42	12	18	14	31	20	28
Technique	823,1	41	45	45	45	9	8	9	36	38	37
Hors filière (1)	99,5	80	43	47	46	21	10	12	37	48	46
Indéterminée	28,8	52	39	40	39	28	25	27	25	27	26
Total	1 830,7	61	44	44	44	11	11	11	33	34	34

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la filière administrative : 11 % des hommes ont moins de 30 ans, 34 % des hommes ont 50 ans ou plus et 55 % des hommes ont entre 31 et 49 ans.

(1) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les collaborateurs de cabinet, les agents sur PACTE. Cette année, les assistants maternels et familiaux sont également classés en hors filière. Dans la précédente édition du rapport annuel, les assistants maternels et familiaux étaient classés dans la filière "Indéterminée".

Dans la FPH, seule la filière technique compte moins de 70% de femmes

Les filières administrative et soignante sont les filières les plus féminisées de la FPH avec près de 9 femmes pour 10 agents. À contrario, la filière technique-ouvrière - qui regroupe 10 % des agents de la FPH – hors médecins et internes – est la seule filière où les hommes sont plus nombreux que les femmes (voir figure 8).

Dans la filière soignante - qui compte 69 % des agents de la FPH – hors médecins et internes – on trouve relativement

plus de jeunes (40 ans en moyenne) et la part des moins de 30 ans la plus élevée (21 % de moins de 30 ans). À l'inverse, les filières administrative et technique-ouvrière comptent le plus d'agents âgés de 50 ans et plus (35 % contre 27 % pour l'ensemble).

Les hommes sont plus âgés que les femmes quelle que soit la filière. Cette situation est particulièrement prononcée dans les filières administrative (46 ans en moyenne pour les hommes contre 43 ans pour les femmes) et socio-éducative (44 ans contre 41 ans).

Figure 8 : Répartition des personnels non médicaux par genre et âge selon les filières dans la fonction publique hospitalière fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
FPH Administrative	112,1	89	46	43	44	11	12	12	45	34	35
Médico-technique	52,1	70	43	41	42	16	21	19	36	31	32
Socio-éducative	24,4	78	44	41	41	10	20	18	34	26	28
Soignante	708,6	87	41	40	40	18	21	21	27	24	24
Technique-ouvrière	111,6	34	44	44	44	12	12	12	35	35	35
Hors filière	5,0	72	40	45	43	30	20	23	29	44	40
Indéterminée	8,1	54	40	40	40	21	25	23	25	27	26
Total	1 022,0	80	43	41	41	15	20	19	32	26	27

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts hors médecins et internes. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Renforcement du poids de la catégorie A dans la FPE et la FPH

Les catégories (ou niveaux) hiérarchiques⁴ de la fonction publique correspondent pour la catégorie A à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; et pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

Si dans les trois fonctions publiques réunies, près de trois agents sur dix appartiennent à la catégorie A (53 % fin 2011), la part de cette catégorie est beaucoup plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants (9 % dans la fonction publique territoriale et 29 % dans la fonction publique hospitalière, en y incluant les médecins). La catégorie A est prépondérante dans la fonction publique de l'État en raison du poids des enseignants dont 98 % sont de catégorie A fin 2011 contre 27 % des agents civils hors enseignants. Par rapport à 2000, la part des agents de catégorie A a progressé de 12 points dans ce versant, en grande partie du fait du remplacement progressif du corps des instituteurs classé en catégorie B jusqu'en 1990, par le corps des professeurs des écoles, classé en A (voir encadré 1 page suivante). La requalification des corps d'encadrement et d'application de la Police nationale de catégorie C en catégorie B entre 2005 et 2006 contribue, quant à elle, à la baisse du poids de la catégorie C sur la période étudiée.

La part des agents relevant de la catégorie A a aussi progressé dans la FPH, avec une augmentation de 16 points entre 2000 et 2011. La fonction publique hospitalière a fait l'objet d'importantes mesures de revalorisation au cours des dix dernières années qui ont conduit à requalifier des corps de catégorie B en catégorie A. Les décisions prises dans le cadre du protocole d'accord du 14 mars 2001 conduisent à la requalification en catégorie A de personnels ou de corps classés auparavant en B (notamment, les infirmiers spécialisés⁵).

De même, le protocole signé le 2 février 2010 s'est traduit par l'introduction dans la loi du 5 juillet 2010 d'un droit d'option pour les infirmiers diplômés d'État, entre la conservation de la catégorie active et le maintien dans un corps de catégorie B ou l'intégration dans un corps de catégorie A. Au terme des 6 mois pendant lesquels les infirmiers pouvaient exercer leur droit d'option, 52 % des infirmiers ont été intégrés dans le corps des infirmiers de soins généraux classé en catégorie A. Le corps des infirmiers diplômés d'État, classé en catégorie B, a été mis en extinction.

Cependant, les agents de la catégorie C restent plus nombreux dans la FPH et la FPT : plus de trois agents sur quatre dans la FPT et un agent sur deux dans la FPH. Dans les trois fonctions publiques réunies, près d'un agent sur deux appartient à la catégorie C.

Figure 9 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs des trois fonctions publiques en 2000 et 2011

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Catégorie indéterminée		Total	
	2000	2011	2000	2011	2000	2011	2000	2011	2000	2011
Fonction publique de l'État (ministères et Épa)	41,7	53,4	26,4	24,9	31,0	19,9	0,9	1,8	100,0	100,0
Agents civils	46,1	59,6	21,2	20,5	31,7	17,8	1,0	2,1	100,0	100,0
dont enseignants(1)	83,1	97,7	16,8	2,2	0,0	0,0	0,1	0,0	100,0	100,0
hors enseignants	18,7	26,6	24,4	36,4	55,2	33,2	1,7	3,9	100,0	100,0
Militaires	12,7	13,0	61,2	53,4	26,1	33,5	0,0	0,1	100,0	100,0
Fonction publique territoriale	7,9	9,0	13,4	13,5	78,8	75,1	0,0	2,3	100,0	100,0
Fonction publique hospitalière	13,1	28,6	34,4	21,2	47,1	50,1	5,3	0,1	100,0	100,0
Total	26,4	33,0	24,2	20,2	48,0	45,1	1,5	1,6	100,0	100,0
dont civils non-enseignants	13,0	19,3	22,7	21,9	62,4	56,7	2,0	2,1	100,0	100,0

Source : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs, directeurs d'établissement, inspecteurs, personnels d'orientation et de surveillance.

4. La qualité de la catégorie hiérarchique doit encore faire l'objet d'améliorations dans la nouvelle source d'information assurant le suivi statistique des agents de la fonction publique, en particulier pour les non-titulaires.

5. Infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire et puéricultrices.

Encadré ① : Les principales requalifications statutaires et indiciaires intervenues dans les trois versants de la fonction publique

- Le corps des professeurs des écoles est créé par la loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10 juillet 1989, avec la création des IUFM dès le 1^{er} septembre 1990 en remplacement des écoles de formation des maîtres qui formaient les instituteurs. Ces derniers ont eu, s'ils le souhaitaient, la possibilité de devenir professeurs des écoles par le biais d'un concours interne ou de promotions spécifiques puis du fait de l'ancienneté.
- Les corps actifs de la Police nationale – le corps d'encadrement et d'application, le corps de commandement et le corps de conception et de direction – ont connu une réforme profonde en 2004 et 2005 qui s'est traduite par la refonte complète des trois statuts particuliers concernés. Cette « réforme des corps et carrières » de la Police nationale comporte notamment le rehaussement des conditions de recrutement des gardiens de la paix et lieutenants de police qui s'accompagne d'une refonte de leur grille indiciaire. Ainsi, si l'on retient le niveau de recrutement pour le classement en catégorie hiérarchique comme cela est généralement le cas, le corps d'encadrement et d'application appartient à la catégorie B et le corps de commandement à la catégorie A.
- Les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire ont parallèlement connu une réforme statutaire et indiciaire. La grille du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, ainsi que celle du corps de commandement, ont été alignées sur celles des corps correspondants de la Police nationale. Cependant, contrairement à la Police nationale, le niveau de recrutement n'a pas été relevé et le concours externe reste ouvert aux titulaires d'un diplôme de niveau V (brevet des collèges) pour les surveillants, et aux titulaires d'un diplôme de niveau « bac+2 » pour les lieutenants pénitentiaires. Avec pour critère de classement le niveau de recrutement de l'agent, ces deux corps restent donc respectivement classés en catégories C et B.
- Le protocole d'accord du 2 février 2010 prévoit la mise en extinction progressive du corps des infirmiers diplômés d'État de catégorie statutaire B remplacé par le corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés classé en catégorie A. A compter du 1^{er} décembre 2010, les nouveaux infirmiers sont directement recrutés dans le corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés. Les agents appartenant au corps des infirmiers diplômés d'État, en fonction au 1^{er} décembre 2010, ont pu opter soit pour la conservation de la catégorie active et le maintien dans le corps de catégorie B soit pour l'intégration dans le corps des infirmiers de soins généraux et spécialisés. A l'issue de la période pendant laquelle les infirmiers hospitaliers ont pu exercer leur droit d'option, 52 % d'entre eux ont choisi d'intégrer le corps classé en catégorie A, entraînant une modification de la répartition des agents par catégorie au sein de la FPH (la part des agents de catégorie A est ainsi passée de 18 % en 2010 à 29 % en 2011).

La catégorie A prépondérante dans les ministères

Fin 2011, les ministères regroupent près de 1,97 million d'agents dont la moitié au sein du ministère de l'Éducation nationale, jeunesse et vie associative. Les agents des ministères relèvent principalement de la catégorie A (55 %) en lien avec le poids des ministères de l'enseignement (voir figure ⑩). En effet, 90 % des agents du ministère de l'Éducation nationale sont de catégorie A. De même, 64 % des agents du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relèvent de la catégorie A. Ces proportions sont nettement plus faibles dans les autres ministères. Si à l'Agriculture et dans les Services du Premier ministre, plus d'un agent sur deux appartient à la catégorie A, la part des agents de cette catégorie est inférieure dans les autres ministères. Au ministère de l'Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration, seulement un agent sur 10 relève de la catégorie A, contre plus de trois agents sur cinq en catégorie B. Les agents de la catégorie C sont plus nombreux dans les ministères de la Justice et libertés et de la Défense et anciens combattants, où ils représentent près d'un agent sur deux.

Les agents territoriaux de catégorie C surreprésentés dans les filières technique et Sécurité-Police municipale

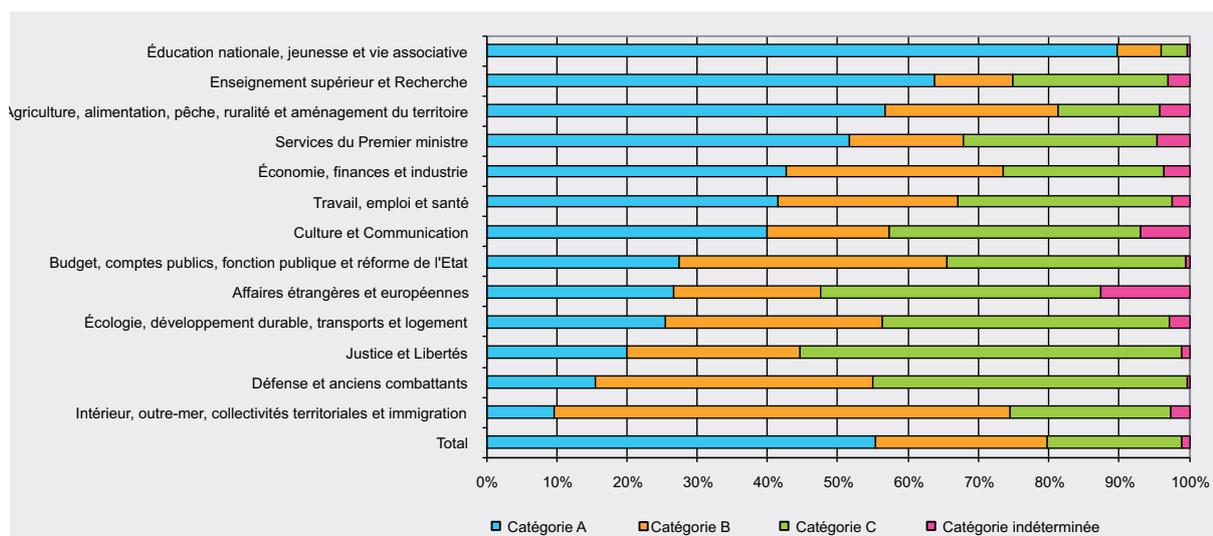
Fin 2011, trois agents territoriaux sur quatre relèvent de la catégorie C (voir figure ⑪). En particulier 9 agents sur

10 dans les filières techniques et sécurité-police municipale sont de catégorie C. La catégorie C n'est cependant pas majoritaire dans toutes les filières. En effet, les agents de catégorie B sont plus nombreux dans les filières culturelle, médico-technique et sportive. Dans ces deux dernières filières, la catégorie B regroupe 4 agents sur 5.

Les agents de catégorie A représentent moins d'un agent sur 10 dans la FPT. Cependant, ils représentent plus d'un agent sur cinq dans la filière culturelle et plus d'un agent sur trois dans la filière médico-sociale.

Les filières technique-ouvrière et administratives regroupent majoritairement des agents hospitaliers de catégorie C

Dans les hôpitaux publics, hors médecins, plus d'un agent sur deux est de catégorie C. Cette catégorie hiérarchique est surreprésentée dans les filières administratives et technique-ouvrière, où les agents relèvent respectivement à 60 % et 90 % de la catégorie C (voir figure ⑫). Les catégories A et B représentent chacune près d'un quart des personnels non médicaux des hôpitaux publics, les agents relevant de la catégorie B étant un peu plus nombreux que ceux de la catégorie A. Dans les filières médico-technique et socio-éducative, plus de 9 agents sur 10 sont de catégorie B. Dans la filière soignante - filière qui emploie presque 70 % des personnels non médicaux des hôpitaux publics- 30 % des agents relèvent

Figure 10 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs selon les ministères fin 2011


Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts des ministères. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

Note de lecture : 89,7 % des agents du ministère Education nationale, jeunesse et vie associative relèvent de la catégorie A.

Figure 11 : Répartition par catégorie hiérarchique des effectifs de la FPT selon les filières d'emploi fin 2011

Filière d'emploi	Poids de la filière (en %)	Répartition par catégorie hiérarchique				Total
		A	B	C	Indéterminée	
Administrative	22,1	19,5	18,3	62,3	0,0	100,0
Animation	4,6	0,2	15,2	84,7	0,0	100,0
Culturelle	3,9	22,3	43,4	34,3	0,0	100,0
Incendie et secours	2,1	8,6	10,2	81,2	0,0	100,0
Médico-sociale	4,1	34,0	5,0	61,0	0,0	100,0
Médico-technique	0,1	10,4	82,4	7,2	0,0	100,0
Sécurité-Police municipale	1,1	0,6	7,6	91,7	0,0	100,0
Sociale	8,9	2,8	29,5	67,7	0,0	100,0
Sportive	1,0	6,4	82,4	11,2	0,0	100,0
Technique	45,0	3,6	5,6	90,9	0,0	100,0
Hors filière (1)	5,4	2,1	0,0	54,8	43,0	100,0
Indeterminée	1,6	11,9	31,9	56,1	0,1	100,0
Total	100,0	9,0	13,5	75,1	2,3	100,0

Source : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (Métropole + DOM, hors COM et étranger).

(1) Il s'agit par définition de la NET (Nomenclature des emplois territoriaux) des emplois non classables ailleurs, comme par exemple les collaborateurs de cabinet, les agents sur PACTE. Cette année, les assistants maternels et familiaux sont également classés hors filière. Dans la précédente édition du rapport annuel, les assistants maternels et familiaux n'étaient pas pris en compte.

de la catégorie A, une proportion nettement supérieure à celle observée dans l'ensemble des filières.

Les spécialisations par métier influencent la répartition par catégorie et par genre

Si la féminisation selon la catégorie hiérarchique résulte de l'effet « métier » (par exemple le métier de militaire est surtout exercé par les hommes qui appartiennent le plus souvent à la catégorie B ; le métier d'enseignant par les femmes généralement en catégorie A), elle dépend aussi d'un effet « niveau » qui implique qu'au sein d'une même filière, la part de femmes baisse lorsque le niveau de responsabilité s'élève.

La part des femmes dans l'emploi est proche dans chacune des trois catégories hiérarchiques (A, B et C), bien que légèrement inférieure au sein de la catégorie B (56 % de femmes contre 62 % parmi les A et les C). Si l'on ne tient pas compte des enseignants, la part de femmes en catégorie A diminue de 4 points (voir figure 13).

Dans la fonction publique de l'État, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses dans la catégorie A (60 %) mais cette part chute à 43 % si l'on exclut les enseignants. Les catégories B et C comptent respectivement 42 % (53 % hors militaires) et 51 % (61 % hors militaires) de femmes. Au sein des ministères, avec plus de 80 % de femmes, ce sont les corps des greffiers, des instituteurs et des

Figure 12 : Répartition par catégorie hiérarchique des personnels non médicaux des hôpitaux publics, selon la filière professionnelle au 31 décembre 2011

Filière d'emploi	Poids de la filière (en %)	Répartition par catégorie hiérarchique				
		A	B	C	Indéterminée	Total
Administrative	11,5	7,8	32,0	60,2	0,0	100,0
Médico-technique	5,7	5,1	93,3	1,5	0,0	100,0
Socio-éducative	1,6	3,2	95,6	1,1	0,0	100,0
Soignante	69,9	29,8	19,4	50,8	0,0	100,0
Technique-ouvrière	10,7	6,4	3,6	90,0	0,0	100,0
Hors filière	0,4	0,0	6,1	93,9	0,0	100,0
Indéterminée	0,3	8,9	20,3	41,1	29,6	100,0
Total	100,0	22,8	24,5	52,7	0,1	100,0

Source : FGE, Colter, DADS, SIASP, Insee; enquête SAE. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : titulaires et non-titulaires, hors bénéficiaires de contrats aidés et personnels médicaux. Hors établissements d'hébergement pour personnes âgées. France entière = Métropole + DOM (hors COM et étranger).

Note de lecture : dans la filière soignante, qui représente 69,9 % du personnel non médical des hôpitaux publics, 50,8 % des agents appartiennent à la catégorie C.

professeurs des écoles qui sont les plus féminisés. Les personnels administratifs et techniques de catégorie B comprennent également une part importante de femmes (64 %) plus particulièrement parmi les secrétaires administratifs (75 %). Enfin, les corps d'attachés et d'inspecteurs sont davantage féminisés (51 %) que ceux d'ingénieurs de l'Etat (28 %). Dans les corps de la police nationale, les femmes représentent 20 % des effectifs chez les gardiens de la paix (catégorie B) et 26 % chez les capitaines et lieutenants (catégorie A). Enfin, les corps de militaires comptent très peu de femmes : 13 % parmi les hommes du rang (caporaux et soldats) ou les sous-officiers supérieurs et 12 % parmi les officiers (voir figure 14 page suivante).

Dans la fonction publique territoriale, les femmes sont légèrement surreprésentées dans la catégorie B (64 %) en raison de la forte féminisation des filières sociale et administrative dont les métiers relèvent souvent de cette catégorie. Elles occupent 60 % des postes de catégorie A et de catégorie C.

Enfin, dans la fonction publique hospitalière, la catégorie la plus féminisée est aussi la catégorie B (84 %). La catégorie C comprend 78 % de femmes et la catégorie A, 72 %. Dans cette dernière catégorie la proportion de femmes progresse

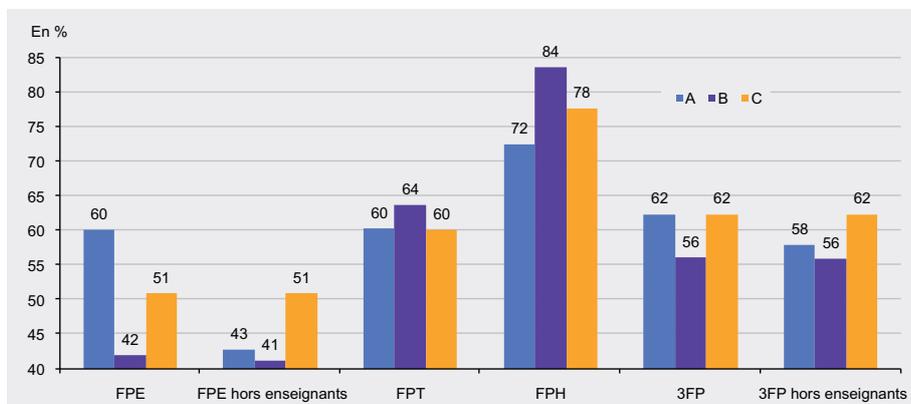
de 10 points en un an en lien avec la réforme du statut des infirmiers. Fin 2011, le corps des infirmiers est constitué très majoritairement de femmes (87 %) et représente la moitié des effectifs de catégorie A de la FPH.

Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, quelle que soit la catégorie hiérarchique, à l'exception de la catégorie C dans la FPT, les hommes sont en moyenne plus âgés que les femmes. C'est plus particulièrement le cas au sein de la catégorie A de la FPH (+ 6 ans pour les hommes). Dans la FPE, en revanche, les femmes des catégories B et C sont plus âgées que leurs homologues masculins (respectivement + 2 et + 7 ans par rapport aux hommes). Les hommes sont à l'inverse plus âgés qu'elles au sein de la catégorie A (+ 2 ans)(voir figure 15).

Les femmes sous représentées dans les emplois d'encadrement supérieur et de direction

La proportion de femmes occupant des emplois de direction⁶ de la fonction publique est plus faible que leur part respective dans l'emploi de chaque versant : 26 % contre 54 % dans la FPE, 35 % contre 61 % dans la FPT et 45 % contre 77 % dans la FPH).

Figure 13 : Part de femmes dans chacune des catégories hiérarchiques par versant fin 2011



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Note de lecture : 60 % des agents relevant de la catégorie A dans la FPE sont des femmes.

6. L'approche retenue ici repose sur la définition de la catégorie A+ arrêtée par la DGAFP dans le cadre de l'édition 2010-2011 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique (voir bibliographie pour le dossier concerné). Elle s'appuie dès lors sur l'utilisation des informations figurant dans les fichiers de paie et les déclarations annuelles de données sociales en matière d'emplois occupés ou/et de corps des agents.

Les titulaires A+ d'un corps donné détachés sur un emploi fonctionnel apparaissent ici dans l'emploi de détachement et non pas dans le corps d'origine.

Figure 14 : Effectifs physiques par catégorie socioprofessionnelle (PCS-Insee) et catégorie hiérarchique dans les ministères au 31 décembre 2011 en France (Métropole + DOM)

	Effectifs physiques	Part de femmes (en %)	Part de titulaires (en %)	Part de non-titulaires (en %)
PCS cadres et professions intellectuelles supérieures dont:	613 928	53,6	74,0	4,9
Cadres de catégorie A+	34 934	39,5	95,3	2,4
<i>Encadrement et direction (1)</i>	9 137	26,5	99,4	0,4
<i>Inspection, contrôle et expertise (2)</i>	11 727	53,5	99,8	0,1
<i>Enseignement supérieur, recherche et assimilés (3)</i>	12 045	36,9	95,9	4,0
<i>Officiers généraux</i>	723	2,8	0,0	0,0
Cadres de catégorie A (hors A+)	577 653	54,5	72,7	5,1
<i>Attachés et inspecteurs</i>	37 131	51,0	99,6	0,4
<i>dont attachés et inspecteurs principaux</i>	8 328	52,4	99,9	0,1
<i>Ingénieurs de l'Etat (sauf militaires)</i>	20 185	27,9	86,8	13,2
<i>Officiers (sauf généraux)</i>	39 733	12,4	0,0	0,0
<i>dont officiers supérieurs</i>	14 079	5,5	0,0	0,0
<i>dont officiers subalternes</i>	25 654	16,2	0,0	0,0
<i>Professeurs certifiés et agrégés (4)</i>	405 209	61,0	73,8	4,5
<i>Autres enseignants de catégorie A</i>	4 468	45,2	84,8	15,2
<i>Police (commandants)</i>	3 810	15,0	99,4	0,6
<i>Autres cadres A</i>	67 117	53,0	87,9	11,1
Cadres de catégorie B	1 296	41,6	51,3	17,9
Cadres de catégorie indéterminée	45	57,8	91,1	8,9
Professions intermédiaires	748 921	65,9	78,5	4,6
Professions intermédiaires de catégorie A	470 174	75,2	88,5	1,7
<i>Professeurs des écoles (4)</i>	364 214	82,3	89,3	0,0
<i>Professeurs de lycée professionnel</i>	61 497	48,7	99,4	0,0
<i>Professeur de collège d'enseignement général</i>	4 066	55,7	98,2	0,3
<i>Autres enseignants professions intermédiaires de catégorie A (4)</i>	15 951	54,9	12,2	45,3
<i>Police (capitaine et lieutenant)</i>	6 853	26,3	99,9	0,1
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie A</i>	17 593	63,6	96,1	3,9
Professions intermédiaires de catégorie B	275 514	50,6	62,2	9,4
<i>Greffiers</i>	8 620	87,7	100,0	0,0
<i>Instituteurs (4)</i>	12 450	83,4	49,7	1,1
<i>Autres enseignants professions intermédiaires de catégorie B</i>	7 772	26,4	0,1	96,5
<i>Personnels administratifs et techniques (secrétaires administratifs, contrôleurs et techniciens)</i>	113 061	64,2	99,7	0,1
<i>dont secrétaires administratifs</i>	28 157	75,1	99,5	0,0
<i>Corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire (commandants, capitaines et lieutenants pénitentiaires)</i>	1 233	23,6	80,2	19,7
<i>Sous-officiers supérieurs : adjudant-chefs, adjudants et sous-officiers de rang supérieur de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)</i>	65 381	12,9	0,0	0,0
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie B</i>	66 997	57,0	63,9	26,8
Professions intermédiaires de catégorie C	3 172	1,7	1,2	9,5
<i>Agents de maîtrise en maintenance, installation mécanique</i>	2 800	1,5	0,0	0,0
<i>Autres professions intermédiaires de catégorie C</i>	372	3,2	10,2	81,2
Professions intermédiaires de catégorie indéterminée	61	67,2	100,0	0,0
Employés et ouvriers	596 743	36,6	52,9	7,1
Employés et ouvriers de catégorie B	204 249	16,7	48,9	0,1
<i>Police (corps d'encadrement et d'application : gardiens de la paix, brigadiers...)</i>	99 869	17,9	100,0	0,0
<i>dont brigadiers (yc chefs et majors)</i>	42 843	14,9	100,0	0,0
<i>dont gardiens de la paix</i>	57 026	20,1	99,9	0,0
<i>Sous-officiers subalternes : sergents-chefs, sergents et sous-officiers de grade équivalent de l'armée et de la gendarmerie (yc pompiers militaires)</i>	102 952	15,2	0,0	0,0
<i>Autres employés, ouvriers de catégorie B</i>	1 428	40,5	3,9	19,8
Employés et ouvriers de catégorie C	374 598	46,7	57,4	6,8
<i>Adjoints administratifs et adjoints techniques</i>	189 098	70,8	99,4	0,6
<i>Personnel surveillant de l'administration pénitentiaire</i>	25 984	19,0	94,9	5,1
<i>Militaires et hommes du rang (yc pompiers militaires)</i>	90 550	13,2	0,0	0,0
<i>dont Caporaux-chefs</i>	37 529	16,4	0,0	0,0
<i>dont Caporaux et soldats</i>	53 021	11,0	0,0	0,0
<i>Autres employés, ouvriers de catégorie C</i>	68 966	34,8	3,2	33,4
Employés, ouvriers de catégorie A	4 752	42,8	5,7	93,9
Employés, ouvriers de catégorie indéterminée	13 144	58,7	4,9	93,5
PCS indéterminée	6 275	63,5	89,6	10,4
Total	1 965 867	53,2	69,3	5,5

Notes de la figure 14

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires d'emplois aidés. France entière = Métropole et DOM (hors COM et étranger).

(1) Regroupe les emplois à la décision du gouvernement et assimilés et les autres corps et emplois d'encadrement et de direction (par exemple les dirigeants d'administration centrale).

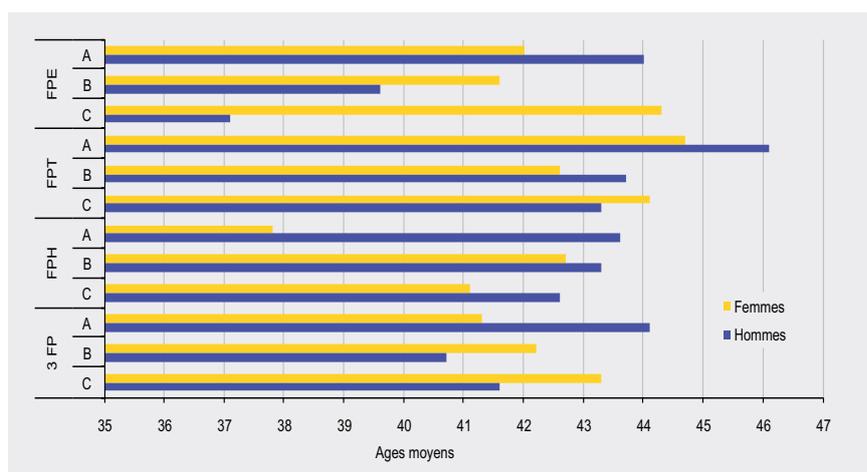
(2) Regroupe les corps ENA Juridictions administratives et financières (dont la Cour des comptes), les Juridictions judiciaires (dont les magistrats) ainsi que les corps d'inspection et de contrôle.

(3) Regroupe les chercheurs, les professeurs de l'enseignement supérieur, les maîtres de conférence, les inspecteurs de l'enseignement.

(4) Les effectifs de ces catégories sont modifiés par rapport à l'édition précédente du rapport annuel du fait de l'intégration des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, laquelle induit également une baisse de la part des titulaires.

Note : La catégorie socioprofessionnelle, issue de SIASP-Insee, repose désormais sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'Insee, qui est la nomenclature de référence pour le suivi de l'emploi et des salaires à l'Insee. Son utilisation pour la fonction publique devrait donc permettre de meilleures comparaisons avec le secteur privé. Cette nomenclature n'est pas équivalente à celle issue du FGE et utilisée dans les précédents rapports, qui combinait la PCS de l'Insee et les catégories « statutaires » de la fonction publique. Il a donc paru pertinent pour la nouvelle présentation par catégorie socioprofessionnelle d'articuler les catégories agrégées de la PCS-Insee (cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers) avec la catégorie « statutaire » des agents (titulaires selon leur catégorie hiérarchique voire selon leur corps-grade, non-titulaires). Des travaux d'expertise ont conduit à de légères modifications de cette présentation, par rapport à l'édition précédente du rapport annuel, présentation qui pourrait encore l'objet d'améliorations ultérieures.

Figure 15 : Âges moyens des agents des trois fonctions publiques par catégorie hiérarchique fin 2011



Sources : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger).

Plus le niveau de responsabilité est élevé, moins les femmes sont nombreuses. Ainsi au 31 décembre 2011, les femmes occupent 40 % des titulaires de catégorie A+ et 60 % de ceux de catégorie A de la fonction publique d'État. Parmi les titulaires A+ des ministères, avec 54 % de femmes, les corps et emplois d'inspection, de contrôle et d'expertise sont les plus féminisés. À l'inverse, les corps et emplois d'encadrement et de direction ne comptent que 26 % de femmes, avec seulement 19 % parmi les corps et emplois à la décision du gouvernement et assimilés. A noter par ailleurs que chez les militaires, les femmes ne représentent que 3 % des effectifs parmi les officiers généraux.

Dans la fonction publique territoriale, les femmes représentent également 60 % de la catégorie A. Au sein des emplois d'encadrement et de direction, elles sont moins sous-représentées que dans la FPE puisqu'elles en occupent un tiers des emplois. Au sein des emplois de direction, les emplois de directeurs généraux et directeurs des services techniques sont les moins féminisés (moins de 15 % de femmes). À contrario, avec 39 % de femmes, les postes de directeur adjoint général des services et directeur adjoint sont les plus féminisés. Enfin, les femmes représentent 41 % des administrateurs territoriaux mais seulement 24 % des administrateurs territoriaux hors classe (voir figure 16).

Dans la fonction publique hospitalière, bien qu'étant très majoritaires au sein de la filière administrative (89 %), les

femmes restent sous représentées dans les corps et fonctions d'encadrement (45 %). Elles représentent seulement 40 % des effectifs du corps des directeurs d'hôpital (DH) et leur proportion décroît à mesure que les échelons augmentent. On compte ainsi 52 % de femmes parmi les DH de classe normale – ces derniers, comptant au moins dix ans d'ancienneté et bénéficiant d'évaluations favorables sont promouvables en hors classe –, 37 % parmi les DH hors classe, et 17 % parmi les DH nommés sur emploi fonctionnel. Les femmes sont en revanche majoritaires (57 %) dans les corps de directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S). Toutefois, la tendance s'inverse parmi les D3S hors classe qui ne comptent plus que 50 % de femmes tandis qu'elles représentent 64 % des effectifs de la classe normale.

Personnels de direction : le bénéfice de l'âge

Les personnels de direction sont sensiblement plus âgés dans l'ensemble des trois fonctions publiques : ils ont en moyenne 47 ans dans la FPE et 49 ans dans les deux autres versants, soit entre 5 ans et 8 ans de plus que l'âge moyen de l'ensemble des agents de chaque versant de la fonction publique.

La part des moins de 30 ans y est réduite à 8 % dans la FPE, 5 % dans la FPH et 2 % dans la FPT. À l'inverse la part des 50 ans et plus y est surreprésentée : 57 % parmi les emplois de direction de la FPH, 55 % parmi ceux de la FPT,

49 % dans la FPE. Au sein de la FPE, les agents relevant des emplois à la décision du gouvernement - âgés en moyenne de 55 ans (contre 47 ans pour l'ensemble des corps d'encadrement et de direction) - constitue la population la plus âgée ; 82 % d'entre eux ont 50 ans et plus. L'analyse par genre de la structure démographique des personnels de direction semble témoigner d'une récente féminisation de leurs emplois.

Fin 2011 au sein des personnels de direction de chacun des versants de la fonction publique, les hommes sont en

moyenne presque systématiquement plus âgés que les femmes : de 6 ans dans la FPH et de 3 ans dans les deux autres versants. La part des moins de 30 ans est par ailleurs systématiquement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (de 3 points dans la FPE, 2 points dans la FPT et 4 points dans la FPH), tandis que la part des plus de 50 ans y est systématiquement inférieure (de 14 points dans la FPE, de 12 points dans la FPT et 21 points dans la FPH). Il conviendrait toutefois de compléter ce constat par une analyse comparée des trajectoires par cohorte et une comparaison dans le temps.

Figure 16 Effectifs physiques, part des femmes et âge dans les emplois de direction des trois fonctions publiques fin 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Corps et emploi d'encadrement et direction de la FPE	10,0	26	48	45	47	7	10	8	53	39	49
Corps et emplois à la décision du gouvernement : décret de 1985 et assimilés	1,2	19	56	54	55	0	0	0	83	79	82
Ambassadeurs	0,1	17	59	59	59	0	0	0	100	100	100
Prefets	0,2	10	57	59	58	0	0	0	89	94	90
Secrétaires généraux	0,0	18	53	49	52	0	0	0	67	67	67
Recteurs d'académie	0,0	27	58	57	57	0	0	0	86	100	90
Directeurs d'administration centrale	0,1	24	51	52	52	0	0	0	65	77	68
Cadres dirigeants divers (chefs de services de l'Inspection générale, délégués DATAR...)	0,0	0	55		55	0		0	84		84
Administrateurs généraux des finances publiques	0,6	21	55	53	55	0	0	0	81	73	79
Autres corps et emplois d'encadrement et de direction	8,8	27	47	44	46	8	11	9	48	36	45
Cadres dirigeants relevant du décret 1955	0,5	28	50	50	50	0	0	0	56	55	56
Cadres dirigeants d'administration centrale	0,2	32	55	56	55	0	0	0	78	88	81
Cadres dirigeants des services déconcentrés	0,8	23	54	53	54	0	0	0	79	74	78
Corps Ena conception et management	2,6	26	48	46	48	3	5	3	48	41	46
Ingénieurs	2,2	27	44	38	42	23	24	23	42	19	36
Commissaires de Police	1,6	25	45	39	44	5	14	7	34	17	30
Administrateurs Insee	0,5	33	42	43	43	20	18	19	36	39	37
Architectes, urbanistes de l'Etat	0,4	40	49	43	47	1	6	3	53	28	43
Divers	0,1	17	56	52	56	1	5	2	84	59	80
Encadrement supérieur et emplois de direction de la FPT	6,0	35	50	47	49	1	3	2	59	47	55
Emplois de direction	4,9	33	50	47	49	1	2	1	57	47	54
Directeur général des services ou directeur	2,5	33	50	47	49	0	1	1	57	43	52
Directeur adjoint général des services ou directeur adjoint	1,9	39	50	48	49	1	3	2	55	51	54
Directeur général des services techniques	0,2	14	50	44	49	0	0	0	59	23	54
Directeur des services techniques	0,2	11	52	48	52	1	0	1	70	48	68
Administrateurs territoriaux	1,1	41	51	47	49	5	8	6	67	50	60
Administrateur hors classe	0,3	24	57	53	56	0	0	0	90	71	85
Administrateur	0,8	48	47	45	46	8	10	9	53	45	49
Emplois de direction de la FPH	4,6	45	52	46	49	3	7	5	66	45	57
Directeur d'hôpital (DH)	3,1	40	52	47	50	3	5	4	67	46	59
DH, Emplois fonctionnels	0,2	17	55	53	55	1	3	1	80	81	80
DH, Hors classe	2,2	37	54	50	52	0	0	0	74	55	67
DH, Classe normale	0,7	52	43	39	41	13	17	15	32	23	27
Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social (D3S)	1,5	57	51	45	47	2	9	6	65	44	53
D3S, Hors classe	0,7	50	54	50	52	0	0	0	80	60	70
D3S, Classe normale	0,8	64	46	42	43	5	15	12	46	32	37

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ : emplois principaux, emplois et corps de direction. Ministères, FPT, FPH. Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Source : SIASP, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

Champ FPE : emplois principaux, titulaires des ministères. Métropole, DOM, COM et étranger.

Champ FPT et FPH : emplois principaux, tous statuts. Métropole, DOM, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Bibliographie

- BAËHR, A (2008), « *Vieillesse dans la fonction publique : des agents plus âgés à l'Ouest, au Sud et chez les cadres, plus jeunes à l'hôpital et chez les enseignants* », DGAFP, Point Stat.
- BARADJI, E, BAUDRY, M et THIERUS, L (2012) « *Les spécificités des agents des trois versants de la fonction publique* » Dossier 2 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2011-2012, DGAFP, La Documentation française.
- BARADJI, E. et PEYRIN, A (2011), « *L'encadrement supérieur dans les ministères : première caractérisation exhaustive des agents appartenant aux corps A+* », Dossier 2.1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.
- BUISINE, S, ROMAIN, O (2011), « *Les personnels de direction dans la fonction publique hospitalière* », Dossier 2.2 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.
- ERNST, E et DOROTHEE, O (2013) « *Baisse dans la fonction publique de l'État, hausse globale dans le versant hospitalier* ». Insee Première n°1460, juillet.
- DOROTHEE, O, IDMACHICHE, S et POULIQUEN, E (2013), « *La diversité des statuts dans la fonction publique* » Dossier 1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres édition 2013, DGAFP, La Documentation française.
- GUÉGOT, F (2011), « *L'égalité professionnelle homme-femme dans la fonction publique* », Rapport au Président de la République.
- LAPINTE, A (2011), « *La situation en 2007 des non-titulaires présents dans la fonction publique de l'État en 2003* » Dossier 1.1 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, Faits et chiffres 2010-2011, DGAFP, La Documentation française.
- Démographie des personnels territoriaux au 31 décembre 2006, CNFPT, octobre 2009.
- Dixième rapport au Parlement sur la mise en œuvre du principe d'égalité des sexes dans la fonction publique, DGAFP.
- « *L'emploi public sous l'angle de la diversité* », Vue 1.4 du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, vol. 1, Faits et chiffres 2006-2007, DGAFP, La Documentation française.
- « *Les disparités sur le marché du travail entre les femmes et les hommes : une analyse sur longue période* », Dares, Dares Analyses, n°015, 2012.

Directeur de la publication : Marie-Anne Lévêque

Rédacteur en chef : Adrien Friez

Chargé de publications statistiques : Jose-Antoine Cilleros

ISSN : 2267-6483

Point Stat n° 11

Département des études et des statistiques
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistique « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique, dont sont issues les brochures « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.